

Centre de ressources et de preuves
dédié à la prévention de la perte
d'autonomie

Synthèse 2025



Cadrage

- **COG Etat-CNSA 2022-2026** : “Créer un centre national de ressources et de preuves à la CNSA pour la prévention de la perte d'autonomie ”
 - **capitaliser** les actions de prévention probantes et prometteuses
 - **diffuser** de manière accessible, notamment pour éclairer les pratiques et les décisions
 - **élaborer** des référentiels/outils d'aide à la décision (aides tech., actions indiv. et coll.)
 - la CNSA est également attendue dans l'**association de l'ensemble des acteurs**
 - **LOI n°2024-317 du 8 avril 2024** portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie crée l'Art. L. 223-7-1 du Code de la Sécurité Sociale :
 - “Un centre national de ressources probantes, intégré à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, est chargé :
 - « 1° De recenser et de promouvoir les actions de prévention de la perte d'autonomie ;
 - « 2° D'élaborer des référentiels d'actions et de bonnes pratiques. ”
- Il a vocation à venir en appui de la Conférence nationale de l'autonomie (Art. 1^{er})

Objectif & périmètre

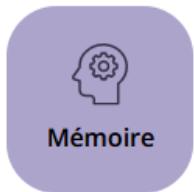


Des **besoins** de prévention et de soins **quasi infinis** VS des **moyens finis** : maximiser l'**impact** des crédits dédiés à la prévention



Un périmètre de travail :

- Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie
- Les 6 fonctions essentielles identifiées par l'OMS (*ICCOPE*, 2019)



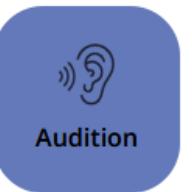
Mémoire



Nutrition



Vision



Audition



Psychologie



Mobilite



Des utilisateurs : les conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA), tant les décideurs/financeurs que les porteurs de projets



Une doctrine/cible prioritaire de financement

”

Les concours attribués au financement des CFPPA doivent **prioritairement venir en soutien d'actions de prévention et de promotion de la santé favorisant l'adoption durable de comportements favorables à la santé**, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé.

Ces actions doivent tout particulièrement contribuer à **lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé** en portant une attention spécifique aux **publics en situation de vulnérabilité**.

”

4 leviers à mobiliser

-  **Atteindre ceux qui en ont le plus besoin et franchir le dernier kilomètre**
-  **Renforcer l'offre : étayer, évaluer, essaier**
-  **Soutenir les décisions de financement : outiller et valoriser**
-  **Diffuser : impliquer et animer**

Franchir le dernier kilomètre

Rapport thématique

„ Atteindre ceux qui en ont le plus besoin : stratégies et outils pour franchir le dernier kilomètre „

Soutenir les décisions de financement

„ *Le bon outil, au bon moment* „,
= comprendre les besoins et co-construire les outils d'aide à la décision

Une fonction « bibliothèque » et une veille scient. vulgarisée : de l'information accessible et opérationnelle

Etayer l'offre

Journées thématiques « prévention-évaluation d'impact-marketing social » (membres CFPPA & opérateurs)

Modéliser des programmes de prévention, des kits d'animation & formations associées

Fonds VITAL : évaluation, passage à l'échelle et valorisation d'initiatives territoriales prometteuses

Rapport « opérationnaliser les mesures d'impact : outils et *use case* » & étude de faisabilité d'un rapport national d'impact des CFPPA

Gouvernance : un comité d'orientation

Recherche de l'adhésion la plus large sur :

- le programme de travail
- les réalisations et livrables

Il se réunit 2 fois par an, en opportunité et en adhérence avec le programme de travail

Il contribue à l'essaimage et à l'appropriation des travaux par les prof. du secteur

- Représentation du Conseil scientifique de la CNSA (Présidence et VP),
- Santé Publique France
- IHU *HealthAge* - centre collab. OMS pour la fragilité, la recherche clinique et la formation en gériatrie,
- Société Française de Gériatrie et de Gérontologie
- Centre universitaire de médecine générale et santé publique de Lausanne (Unisanté)
- Forum Living Lab en Santé Autonomie (Forum LLSA)
- Direction générale de l'offre de soins
- Direction générale de la santé (*représentée par* Santé Publique France)
- Direction de la Sécurité Sociale
- Direction générale de la cohésion sociale
- Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des départements et métropoles (ANDASS)
- SG ministères chargés des affaires sociales / Agence régionale de santé
- CNAV pour l'inter régime des caisses de retraite,
- Fédération nationale de la Mutualité Française,
- Union nationale des CCAS



Les ressources mises à disposition en 2024 : quelques exemples

Une offre de journées de formation *dites « journées thématiques »*

Destinataires

Les financeurs et les porteurs de projets

Objectif partager des repères clés sur la prévention et la promotion de la santé (2024)

Programme de la journée

- Une définition opérante de la santé pour la prévention de la perte d'autonomie
- Les trajectoires de vieillissement, les enjeux de préservation des capacités fonctionnelles
- Les approches de la promotion de la santé et de la prévention
- Les inégalités sociales et territoriales de santé
- Les principes de conception d'une action collective
- Les données scientifiques : pertinence et usages



À venir en 2025 et 2026 :

- évaluer ces journées ;
- journées thématiques sur l'évaluation (2025)
- sur le marketing social (2026) ;
- mettre durablement le contenu à disposition

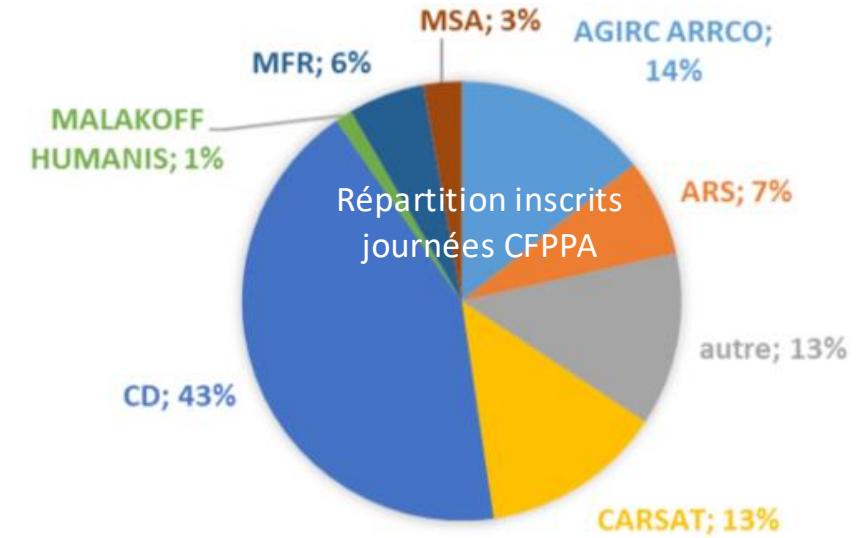
Une offre de journées de formation *dites « journées thématiques »*

Offre et participation

Les financeurs (Membres CFPPA)

- 9 dates
- 5 villes (Paris, Dijon, Lyon, Bordeaux, Nantes)
- Entre juin 2024 et janvier 2025

323
membres
inscrits



Les porteurs de projets

- 15 dates
- 5 villes (Paris, Dijon, Lyon, Bordeaux, Nantes)
- Entre septembre 2024 et mars 2025

684
porteurs
inscrits /
750 places

La diffusion de deux « synthèses et bonnes pratiques » orientées vers les actions collectives de prévention

Enjeux

Répondre à la question « Que sait-on des critères qui permettent à une action collective de prévention d'avoir a priori de l'**efficacité** ? »

Fournir des repères de conception (pour les opérateurs), des items de discrimination (pour les financeurs)

Méthode

1. Un comité d'experts
2. Une revue de littérature
3. Un dossier scientifique
4. Une synthèse vulgarisée
5. Un comité de lectorat (utilisateurs)
6. Une validation scientifique
7. Une valorisation scientifique (articles)



Dossier scientifique – 24 pages



Synthèse vulgarisée « nutrition » – 4 pages

La diffusion de deux « synthèses et bonnes pratiques » orientées vers les actions collectives de prévention

Synthèse nutrition mailing en juin

- 2 500 destinataires
- Taux de réactivité de 40% (= ouverture)
(24 % est considéré comme un bon taux)
- 300 clics pour lecture/téléchargement de la synthèse

Synthèse prévention des chutes

mailing en septembre

- 2700 destinataires
- Taux de réactivité de 30%
- 400 clics pour lecture/téléchargement de la synthèse



À venir en 2025 : Bien être psychologique, cognition, vue et audition + com. scientifique (congrès et revues à comité de lecture)

The image shows the cover of a synthesis document titled "Comment mener un programme pour prévenir le risque de chutes ?" (How to run a programme to prevent the risk of falls?). It features a blue background with a pink circle on the left, a timer icon, and a running person icon. The CNSA logo (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) and UGF (Union Générale des Facteurs) logos are at the top. The date "Octobre 2024" is at the bottom left. The right side of the image shows the first page of the document, which includes a section titled "8 Conseils pour réussir une action de prévention des chutes par l'activité physique" (8 tips for successfully preventing falls through physical activity), a section on professional supervision, and a section on ineffective interventions.

Synthèse vulgarisée « prévention des chutes » – 4 pages

Un triptyque

- trame d'appel à projets et cahier des charges (livrée)
- grille d'analyse (en cours)
- bilan des actions (à venir)

Constat 96 % des CFPPA fonctionnent par appels à projets. Les référents CFPPA pilotent l'ensemble de l'AAP : sa rédaction, la sélection des projets, l'évaluation des actions...

Chaque CFPPA a des modalités différentes et des pratiques/niveaux variables

1 AAP / an pour 46% des CFPPA (32/70)

2 AAP pour 34 % (24/70)

3 AAP ou plus pour 20 % (14/70)

Variable pour 13 % des (4/30)

Objectif transformer les pratiques des acteurs en faveur d'actions plus efficaces en mettant à disposition des outils de référence

Le modèle de trame d'appel à projet et le cahier des charges livrés en octobre ont pour objectif de :

- **Guider les porteurs** dans la formulation de réponses claires et homogènes par rapport aux attendus en matière de prévention
- **Permettre aux CFPPA d'objectiver et sécuriser** leurs choix d'actions en plus de leur fournir des outils clés en main

- # Un triptyque
- trame d'appel à projets et cahier des charges (livrés)**
 - grille d'analyse (en cours)**
 - bilan des actions (à venir)**

Les outils livrés et co-construits avec les acteurs

Modèle de trame d'appel à projet

Le dossier à remplir par le porteur pour demander une subvention à la CFPPA. Disponible sur [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr/dossiers/2079209/brouillon) et consultable en pdf

Cahier des charges

À destination du porteur, il explicite le cadre de l'AAP, les actions éligibles et fournit des ressources.



À venir en 2025 et 2026 : une grille d'analyse et une trame de bilan des actions financées

Un triptyque

- trame d'appel à projets et cahier des charges (livrés)
- grille d'analyse (en cours)
- bilan des actions (à venir)

Exemples d'intégration de pratiques

Sur le cahier des charges, intégration d'une nouvelle doctrine de financement

La CFPPA portera une attention particulière :

- aux actions de prévention qui favorisent l'**adoption durable de comportements favorables à la santé** et qui contribuent à lutter contre les **inégalités sociales et territoriales de santé** en portant une attention spécifique aux publics en situation de vulnérabilité ;

Sur la trame d'appel à projet, des questions autour de notions clés explicitées

Pouvez-vous décrire les **effets ou changements de comportement attendus** pour les bénéficiaires de cette action (objectifs spécifiques) ?

La démarche d'évaluation

- Une démarche d'évaluation commence par une description des réalisations et des effets ou impacts attendus. Les effets ou impacts sont les changements que le projet vise, en particulier pour les bénéficiaires. Cette description peut ensuite être complétée par une évaluation qui cherche à rendre compte et mesurer les impacts réellement atteints.
- En matière de prévention, les effets ou impacts attendus pour les bénéficiaires peuvent être l'acquisition de connaissances en matière de santé, des intentions de changement ou des changements effectifs de comportements. Exemples : le bénéficiaire connaît les adaptations possibles dans son logement pour éviter les chutes, il augmente le nombre de sorties et loisirs, il modifie ses habitudes alimentaires, il intègre une activité physique dans son quotidien...

Expérimentation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage territorialisée en matière de PPS via le réseau de la Fédération Promotion Santé

Constat une connaissance

hétérogène des ressources mobilisables en matière de PPS (opérateurs et décideurs), une efficacité perfectible des actions, un réseau d'opérateurs existants à accompagner en proximité dans une évolution durable de pratiques professionnelles

Proposition expérimentation d'un accompagnement personnalisé par la Fédération promotion santé et son réseau régional auprès des référents et porteurs de 15 territoires

Cadre

- Proposé prioritairement aux territoires ayant une **consommation du concours inférieure à 60 %** (donnée objective)
- Sur 2 exercices d'AAP (2025 + 2026)
- Sera suivi d'une évaluation externe

Objectifs

- Permettre aux **opérateurs** financés par les CFPPA de proposer des actions de prévention et de promotion de la santé davantage étayées par les connaissances scientifiques du domaine ;
- Permettre aux **décideurs** locaux (les CFPPA) de repérer et soutenir prioritairement les actions de prévention et de promotion de la santé ayant a priori un impact positif en matière de préservation de l'autonomie.

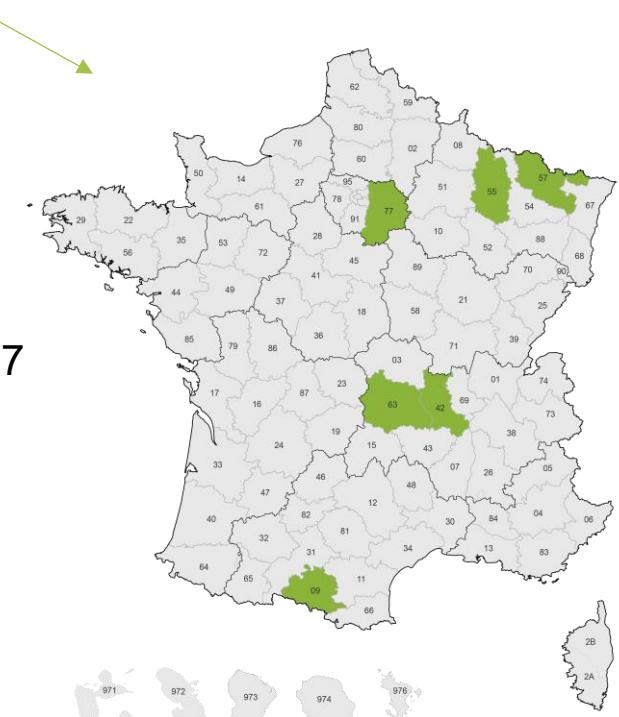
Expérimentation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage territorialisée en matière de PPS via le réseau de la Fédération Promotion Santé

Modalités

- Financement d'un droit de tirage national (750 jours/homme) avec une répartition théorique de 50 jours/département accompagné
- Enveloppe gérée au national par Fédération Promotion Santé mais mobilisable à tous moments et par tous moyens par les acteurs (accord a priori, motifs de refus de l'accompagnement clairs et partagés avec les acteurs)
- Un parcours minimal (prise de contact obligatoire à des moments clés par le réseau FPS) pour ne pas perdre le fil de l'expérimentation

Qui et calendrier

Vague 1 : mi-octobre 2024,
6 territoires :
Ariège, Loire, Meuse, Moselle,
Puy-de-Dôme, Seine-et-Marne



Vague 2 : mars / juin 2025,
9 territoires

Évaluation : livrable début 2027

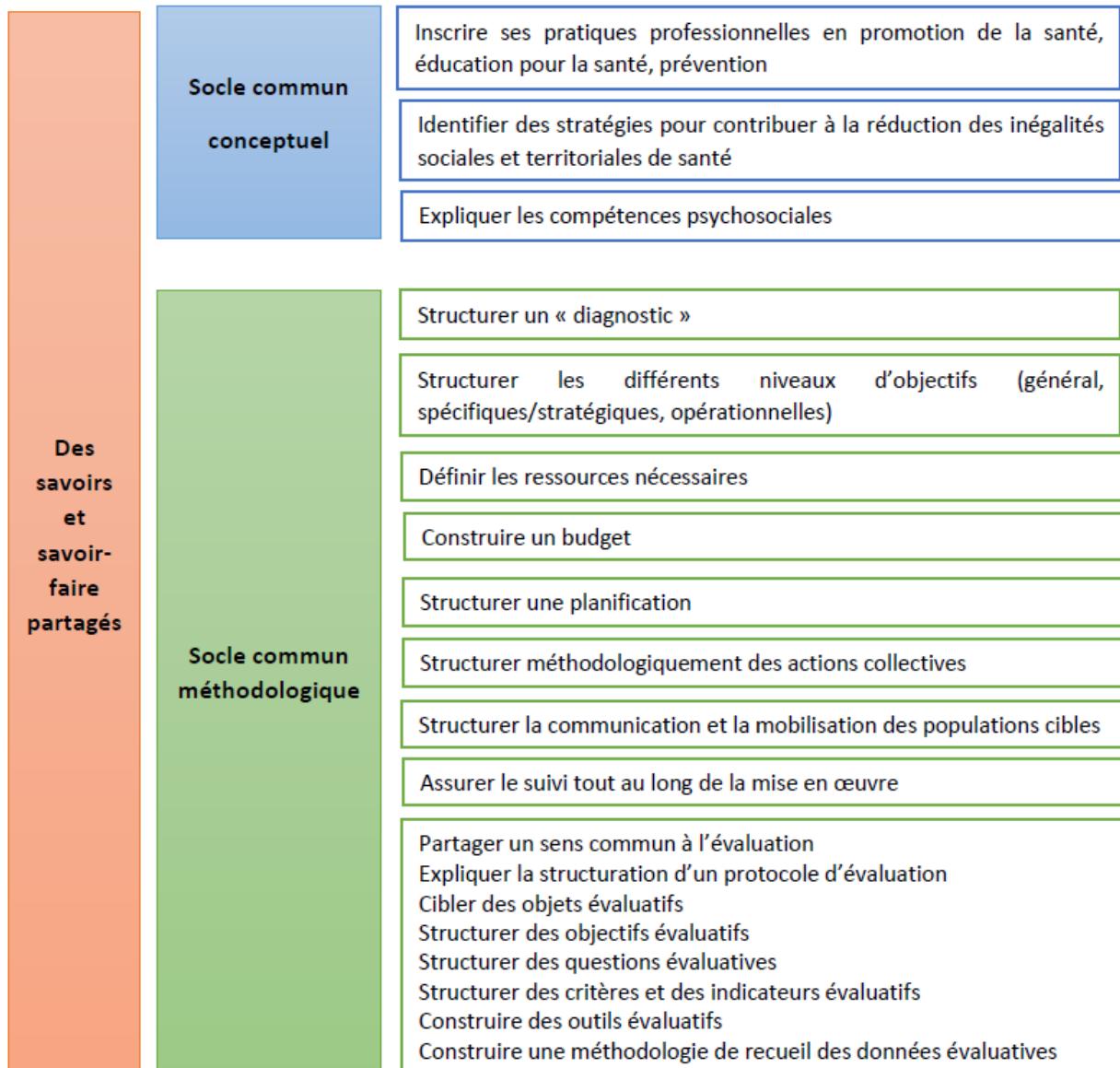
Objectif stratégique : améliorer l'efficacité des projets

Exemple d'un accompagnement : le CD de Seine et Marne

Objectif de l'accompagnement

« faire monter en compétences les porteurs de projets et accroître la qualité des projets grâce à l'acquisition de savoirs et savoir-faire»

Objectif de l'accompagnement : monter en compétences les porteurs de projets et grâce à l'acquisition de savoirs et savoir-faire accroître la qualité des projets



Exemple d'un accompagnement : le CD de Seine et Marne

Cadencement prévu

Un projet d'accompagnement systémique et ouvert à tous les porteurs d'actions et le référent de la CFPPA.

Concrètement, il est prévu des formations et temps d'échange avec les porteurs précédés d'une phase d'analyse des besoins et suivis d'une évaluation.

Professionnels cibles	Type d'accompagnement	Durée de chaque type d'accompagnement
A tous les porteurs de projets retenus par la conférence des financeurs (<i>environ 40 porteurs de projets</i>)	Formation	Quatre jours
	Echange de pratiques	Une journée
Aux équipes de 4 structures porteurs de projet - ciblés par le référent	Accompagnement méthodologique sur mesure	Trois demi-journées pour chaque structure
Au référent - professionnel chargé de mission Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie	Accompagnement « sur mesure » Possibilité de participer à tous les temps de formation et d'échanges de pratiques Temps de coconstruction, de suivi et d'évaluation du dispositif d'accompagnement	9h00

Réalisations 2024

T1	<ul style="list-style-type: none">• Lancement du <u>fonds VITAL</u> saison 1 / 3
T1 / T2	<ul style="list-style-type: none">• <u>Étude</u> « profils et cartographie des process de décisions »• <u>Rapport</u> « Opérationnaliser la mesure d'impact : outils et cas d'usage » & XP d'un référentiel socle
T2	<ul style="list-style-type: none">• Tests de la maquette du <u>programme national</u> « activité physique et nutrition »
T2 / T3	<ul style="list-style-type: none">• Lancement <u>Journées thématiques</u> « prévention » (membres CFPPA et opérateurs)• <u>Étude</u> « Panorama des opérateurs et des actions financées par les CFPPA »• <u>Veille scientifique et vulgarisation</u> 1 « Nutrition »
T3	<ul style="list-style-type: none">• Présentation du POC <u>référentiel des INM</u> – convention NPIS
T3 / T4	<ul style="list-style-type: none">• <u>Veille scientifique et vulgarisation</u> 2 « Activité physique et prévention des chutes »• Lancement des travaux « <u>évaluation d'impact du CRP</u> »
T4	<ul style="list-style-type: none">• Signature Convention avec Fédération Promotion Santé pour l'XP d'accompagnement personnalisé CFPPA – opérateurs, lancement 1^{er} vague• Test en conditions réelles du <u>programme national</u> « activité physique et nutrition »• Lancement du <u>fonds VITAL</u> saison 2 / 3• Outils : modèles de trame d'appel à projets et de cahier des charges pour les CFPPA

Agenda 2025

T1	<ul style="list-style-type: none">• <u>Rapport</u> « Atteindre ceux qui en ont le plus besoin : stratégies et outils pour franchir le dernier kilomètre »• <u>Veille scientifique et vulgarisation</u> 3 : « Bien être psychologique »
T1 / T2	<ul style="list-style-type: none">• Cadrage de la convention INSERM Expertise collective « Isolement »• Lancement <u>Journées thématiques</u> « évaluation » (membres CFPPA et opérateurs)
T2	<ul style="list-style-type: none">• Livrable de l'<u>étude</u> de l'ORS PACA « Conditions de réussite du déploiement de programmes nationaux »• <u>Livrable Évaluation</u> n°1 du CRP et déploiement d'un <u>kit d'évaluation</u> à destination des porteurs• Début des formations à l'animation du <u>programme national</u> « Activité physique et Alimentation »• Lancement de 2° vague de territoires pour l'XP avec Fédération Promotion Santé• <u>Outils</u> : repères pour la sélection des projets
T3	<ul style="list-style-type: none">• Livraison du site du <u>référentiel des INM</u> par la NPIS• <u>Veille scientifique et vulgarisation</u> 4 « Cognition »
T4	<ul style="list-style-type: none">• Lancement saison 3 du <u>fonds VITAL</u>• Évaluation <u>fonds VITAL</u> saison 1 / 3

Retrouver nos contenus

www.cnsa.fr

*rubrique Informations
thématiques > Prévention*

Nous contacter

centreressources@cnsa.fr

